



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Charte de fonctionnement et de bon usage des serveurs pédagogiques de l'académie de Lyon [http:// www2.ac-lyon.fr](http://www2.ac-lyon.fr)

Rectorat

DANE
Délégation Académique au
Numérique pour l'Éducation

Affaire suivie par
Virginie Favrat
Téléphone
04 72 80 66 16
Télécopie
04 72 80 66 07
Courriel

dane-webmestre@ac-lyon.fr

Adresse postale
92, rue de Marseille - BP 7227
69354 LYON cedex 07

Locaux site Croix Rousse
47, rue Philippe de Lassalle
69004 Lyon

www.ac-lyon.fr

Cette charte s'inscrit dans le cadre de la charte déontologique de RENATER (<http://www.renater.fr>) et de la charte d'utilisation des services et ressources informatiques et de communication de l'Académie de Lyon.

Service proposé

L'académie de Lyon met des serveurs pédagogiques à disposition des établissements, des équipes pédagogiques, des groupes disciplinaires et de l'encadrement. Ces serveurs hébergent des contenus proposés dans une perspective d'éducation, de formation ou d'information sur le monde de l'enseignement, des nouvelles technologies et de la culture.

Dans ce cadre, des sites Web d'établissements scolaires (écoles, collèges, lycées), de circonscriptions, de groupes départementaux, de délégations ou de services à vocation pédagogique peuvent être hébergés.

Directeur de publication

Selon le cas, le directeur de publication est le chef d'établissement, un inspecteur ou un responsable de service. Ce directeur de publication devra effectuer une déclaration à la CNIL si des données nominatives figurent sur le site.

Règles d'éthique et cadre réglementaire

Les informations publiées sont soumises aux règles de respect du service public et laïc, de la neutralité politique, religieuse, syndicale. Il n'y a pas de publicité commerciale, ni de publicité comparative entre établissements.

La publication sur un serveur académique suppose le respect de la législation en vigueur dans tous les domaines, et en particulier

- celui de la protection des personnes, de leur image, de leur vie privée ;
- les droits d'auteurs ;
- les règles liées aux documents écrits, audio-visuels et logiciels.

La publication de photographies représentant des personnes est subordonnée à leur autorisation expresse précise (conditions d'utilisation et durée), écrite et signée (ou à celle de leurs représentants légaux dans le cas de mineurs). D'une manière générale, la publication de photographies d'élèves est déconseillée.

En tout état de cause, chaque groupe ou individu désirant publier sur un serveur académique devra s'assurer qu'il a le droit de diffuser les documents qu'il propose.

Chaque directeur de publication de site hébergé est responsable des liens insérés sur son site pointant sur des sites extérieurs. Il est impératif de faire en sorte que le site extérieur s'affiche dans une fenêtre autonome et non dans le cadre du serveur www2.ac-lyon.fr. Nous vous rappelons que le contenu des sites change et qu'il est absolument nécessaire de vérifier régulièrement le contenu de ceux que l'on cite.

Référence des textes intégraux : B.O. n° 05 du 1er février 2007 et B.O.n° 5 du 4 février 2010.

Mise en œuvre technique

A réception de la demande d'ouverture, le webmestre des sites pédagogiques académiques ouvre l'espace réservé pour le site.

L'adresse du site sera envoyée par courrier électronique au directeur de publication et au responsable technique ; les codes d'accès leur seront envoyés en pièce jointe.

Il conviendra de prendre les mesures nécessaires pour que ces codes restent confidentiels.

Utilisation

Chaque entité (établissement scolaire, circonscription, délégation ou service à vocation pédagogique) a la charge de produire ses documents et de les mettre en ligne.

Chaque entité s'engage à suivre les recommandations concernant la sécurité émanant du webmestre des sites pédagogiques académiques.

Préconisation DANE

La DANE préconise la réalisation de sites pédagogiques avec le CMS SPIP et le squelette Escal.

Le webmestre des sites pédagogiques assure alors assistance, conseil et suivi.

Pour tout **autre choix**, le directeur de publication note bien qu'il **engage sa responsabilité**.

Formation du webmestre

Pour le second degré, des formations pour la gestion d'un site web pédagogique réalisé avec SPIP et Escal sont proposées au PAF tout au long de l'année.

Pour le premier degré, l'accompagnement se fait par les ATICE / CTICE / CAN.

En acceptant cette charte, tout candidat à la publication sur le Web s'engage à en respecter les dispositions. Le non-respect des règles peut entraîner la suspension immédiate du service. Les services académiques, la DANE et le webmestre des sites pédagogiques sont habilités à refuser un hébergement ou à suspendre un service.

En faisant une demande de service « Création de site Web pédagogique », je déclare :

- être le directeur de publication du site Web pédagogique ;
- avoir pris connaissance de la charte de fonctionnement et de bon usage des serveurs pédagogiques académiques www2.ac-lyon.fr ;
- en accepter les termes.